

Chers Associés,

Malgré un deuxième trimestre marqué par la crise sanitaire du COVID-19, votre SCPI démontre sa résilience avec un taux de recouvrement des loyers au premier semestre 2020 de 82 % (contre 95 % au premier semestre 2019).

Ce résultat satisfaisant au regard du contexte actuel s'explique par des atouts forts : plus de 20 ans d'existence, une équipe de gestion expérimentée, une mutualisation et une diversification forte (plus de 220 locataires dans tous les secteurs d'activité et 276 biens immobiliers). De plus, votre SCPI dispose toujours d'une trésorerie élevée (4 M€) et de réserves importantes (un report à nouveau s'élevant à 12,29 € par part au 30 juin 2020).

Ces éléments nous permettent de revoir à la hausse le montant du dividende minimum prévisionnel (soit une fourchette de dividende prévisionnel estimée à présent entre 26 et 27 euros par part pour l'exercice 2020) et de maintenir au même niveau que l'année précédente l'acompte du deuxième trimestre 2020.

Enfin, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 9 juin 2020, huit sièges de membres du Conseil de Surveillance étaient à renouveler. Ont été élus pour trois ans Monsieur Olivier BLICQ, Monsieur Yves BOUGET, Monsieur Régis GALPIN, Monsieur Laurent GRAVEY, Madame Françoise LEROY, Madame Béatrice PARENT, Madame Julie PERNOT et la Société Civile Immobilière LUPA, représentée par Monsieur Paul HAGER. Toutes les résolutions présentées lors de l'Assemblée Générale ont été adoptées.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous assurons tout mettre en œuvre pour préserver sur le long terme la performance de votre épargne.

La Société de Gestion

ÉVOLUTION DU CAPITAL - SOFIPIERRE est une SCPI à capital variable

Au cours du deuxième trimestre 2020, 2 201 parts nouvelles ont été souscrites et 1 479 retirées, soit une collecte brute de 1 353 615 \in pour une collecte nette des retraits de 534 989 \in .

Au 30 juin 2020, le nombre d'associés est de **1 851** et aucune part n'est en attente de retrait.

Le montant des capitaux collectés pour les 2 201 parts nouvelles souscrites au cours du trimestre se ventile en :

 Nominal :
 334 552 €

 Prime d'émission :
 1 019 063 €

Montant collecté : 1 353 615 €

	Nouvelles parts souscrites	Retraits de parts	Cessions de parts	Nombre de parts en attente de cession	Cumul parts souscrites	Cumul capital nominal en €	Capitalisation (prix de souscription x nombre de parts) en €
Cumul au 31.12.2019					190 301	28 925 752	117 035 115
1er trimestre 2020	2 416	246	0	0	192 471	29 255 592	118 369 665
2 ^{ème} trimestre 2020	2 201	1 479	0	0	193 193	29 365 336	118 813 695
TOTAL	4 617	1 725	0	0	193 193	29 365 336	118 813 695



PRIX DE LA PART

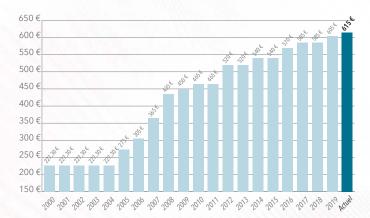
PRIX DE SOUSCRIPTION ET PRIX DE RETRAIT

En € par part	Prix en vigueur depuis le 1er juin 2019		
Valeur nominale :	152,00 €		
Prime d'émission :	463,00 €		
Prix de souscription :	615,00 €		
Commission de souscription :	-61,50 €		
Prix de retrait :	553,50 €		

Le prix de souscription est passé de $605 \in$ à $615 \in$ le 1^{er} juin 2019. La valeur de reconstitution par part au 31/12/2019 s'élève à $644,44 \in$.

HISTORIQUE DU PRIX DE SOUSCRIPTION AU 1^{ER} JANVIER

(depuis la reprise de gestion par SOFIDY en octobre 1999)



DONNÉES FINANCIÈRES

SUR PLUSIEURS EXERCICES	Taux de rentabilité interne (TRI) au 31 décembre 2019*
sur 10 ans	7,29 %
sur 15 ans	11,89 %
sur 20 ans*	10,34 %
depuis l'origine	3,03 %

* Gestion reprise par SOFIDY en octobre 1999. à l'origine SOFIPIERRE était une SCPI Fiscale (loi Malraux).

L'acquisition de parts de SCPI doit nécessairement se concevoir sur le long terme. Aussi, la Société de Gestion communique désormais non seulement sur le taux de distribution mais aussi sur le taux de rendement interne (TRI) sur de longues périodes. Le TRI exprime la performance annuelle moyenne pour un épargnant en prenant en compte le prix de revient de son placement, l'ensemble des dividendes perçus au cours de la période de placement et le prix de retrait en vigueur au moment de sa sortie (mais en excluant sa fiscalité propre).

SUR UN EXERCICE

En € par part ayant pleine jouissance sur l'exercice	2018	2019
(a) Dividende brut avant prélèvement obligatoire au titre de l'année	27,60 €	27,60 €
dont acompte exceptionnel prélevé sur la réserve des plus-values	-	-
dont prélèvement sur le report à nouveau	-	-
(b) Prix de part acquéreur moyen pondéré de l'année	586,28€	611,91€
Taux de distribution sur valeur de marché : (DVM) = (a)/(b)	4,71 %	4,51 %
Taux de distribution sur valeur de marché : (DVM) = (a)/(b) Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N-1	4,71 % 585,00 €	4,51 % 586,28 €
		, , , , ,

DISTRIBUTION DES REVENUS PAR PART

DIVIDENDES DE L'EXERCICE

En € par part	Rappel 2019	Prévision 2020	Date de versement
1er trimestre (1)	6,06€	6,06€	Fin avril
2e trimestre (1)	6,09€	6,09€	Fin juillet
3e trimestre (1)	6,12€		Fin octobre
4e trimestre (1)	9,33€		Fin janvier n+1
Dividende annuel par part	27,60 € ⁽³⁾	entre 26 et 27 €	-
Taux de distribution (2)	4,51 %		-

- (1) Pour une part ayant pleine jouissance sur le trimestre considéré ou s'agissant du 4° trimestre pour une part ayant pleine jouissance sur l'exercice complet, la distribution du 4° trimestre pouvant, le cas échéant, comprendre un complément de dividende afférent aux trimestres précédents; les montants sont présentés bruts avant prélèvements sociaux et obligatoires.
- (2) Dividende brut avant prélèvement obligatoire versé au titre de l'année N rapporté au prix de part acquéreur moyen de l'année N.
- (3) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

HISTORIQUE DU DIVIDENDE ANNUEL



* Le dividende ordinaire a été complété par un dividende exceptionnel de 12 \in par part versé le 15 juin 2009.

Dans le contexte actuel, les estimations de performances sont nécessairement plus difficiles et aléatoires qu'en temps normal. La Société de Gestion indique toutefois une fourchette prévisionnelle de dividende annuel 2020 au mieux de ses connaissances à la date du 16 juillet 2020 (soit entre 26 € et 27 € par part), fourchette qui pourra bien entendu être ajustée au cours des prochains trimestres.

La Société de Gestion versera fin juillet 2020 le deuxième acompte ordinaire sur dividende de l'exercice, **soit 6,09 € pour une part ayant pleine jouissance** sur l'exercice complet, soit, pour les associés personnes physiques fiscalement résidentes en France, 6,09 € après prélèvements sociaux sur les produits financiers et 6,09 € après prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire sur les produits financiers pour les associés n'ayant pas transmis de demande de dispense.

INVESTISSEMENTS

Il n'y a eu aucun investissement au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

ARBITRAGES

Il n'y a eu aucun arbitrage au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION LOCATIVE

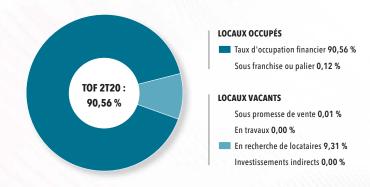
TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation financier moyen du deuxième trimestre 2020 s'établit à 90,56 %. Ce taux est déterminé par le rapport entre le montant des loyers facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

3T19	4T19	1T20	2T20
88,26 %	90,00 %	89,63 %	90,56 %

La quote-part due aux indemnités compensatrices de loyers dans le taux d'occupation financier s'élève à 0 %.

Le taux d'occupation physique moyen du deuxième trimestre 2020 des locaux s'établit à 88,48 %. Ce taux est déterminé par le rapport entre la surface totale louée et la surface totale des immeubles si tous étaient loués. Au 30 juin 2020, la vacance locative est répartie sur 28 unités locatives.



RELOCATIONS

Il n'y a pas eu de relocations au cours du deuxième trimestre.

GESTION LOCATIVE

Les actions menées en matière de gestion locative depuis le début de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-dessous (hors indexation) :

Du 1er janvier au 30 juin 2020	Nombre	Surface	Loyers annuels précédents	Loyers annuels obtenus
Renouvellements de baux	7	2 628 m ²	254 870 €	211 770 €
Relocations	5	377 m ²	129 072 €	189 529 €
Déspécialisations	1	37 m²	7 757 €	8 000 €
TOTAL	13	3 042 m ²	391 699 €	409 299 €
Indemnités de déspécialisation ou droits d'entrée :				6 500 €

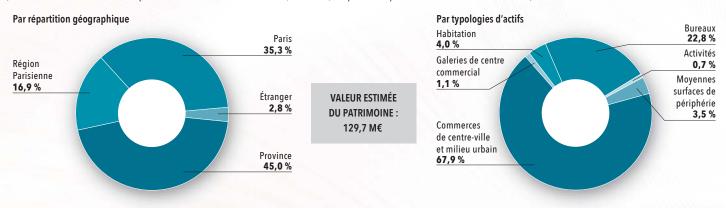
Montant des loyers H.T. encaissés au cours du trimestre : 1 185 662,13 €

La hausse des loyers sur les relocations depuis le début de l'exercice est principalement due à la relocation fin janvier du bien situé à Paris (17ème) rue Logelbach, représentant un loyer annuel de 89 K€ (contre 44 K€ précédemment) et à la relocation début janvier du bien à usage de bureaux situé à Paris (8ème) rue du Faubourg Saint Honoré (détenu en indivision avec IMMORENTE), représentant un loyer annuel de 55 K€ (contre 39 K€ précédemment).





(Par référence à la valeur d'expertise au 31 décembre 2019 ou, à défaut, au prix d'acquisition hors droits et hors frais).



POINT SUR L'ENDETTEMENT AU 30 JUIN 2020

			Répai	rtition	
Dette bancaire	% dette / valeur du patrimoine	Taux moyen des emprunts au 30 juin 2020	Taux fixe (ou variable couvert)	Taux variable	Durée de vie résiduelle moyenne
28,2 M€	21,7 %	2,43 %	85,6 %	14,4 %	8 ans et 7 mois

Conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 9 juin 2020, le montant total des dettes financières pouvant être contracté par votre SCPI est plafonné à 64 842 077 €.

AUTRES INFORMATIONS

MINIMUM DE SOUSCRIPTION

Tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 10 parts. Par contre, les associés anciens peuvent souscrire un nombre inférieur.

DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE DES PARTS

Les parts nouvellement souscrites portent jouissance à compter du premier jour du troisième mois suivant la date de souscription et d'inscription sur le registre des associés.

MODALITÉS DE SORTIE

Il est tenu au siège de la société et à la disposition des tiers, un registre où sont recensées les demandes de retrait et les offres de cession de parts. Les associés qui souhaitent se retirer de la société disposent de deux moyens :

- Remboursement des parts (retrait) demandé par lettre recommandée à la Société de Gestion, dûment signée de l'ensemble des titulaires des parts et accompagnée de l'original d'attestation de parts, dans le cadre de la variabilité du capital. Le prix de retrait est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Si la variabilité du capital l'autorise, les demandes de retrait sont remboursées en fin de mois à condition que l'ensemble de la documentation soit complétée et réceptionnée 2 jours ouvrés avant le dernier jour du mois. La Société de Geston ne garantit pas le remboursement des parts.
- Vente des parts en cherchant eux-mêmes un acheteur. Les parts peuvent être librement cédées entre associés, et entre associés et tiers, sans autre intervention de la Société de Gestion que la régularisation des cessions sur le registre des associés et des transferts, après justification par le cédant du paiement des droits d'enregistrement et du paiement de l'éventuel impôt sur les plus-values. La société ne garantit pas la revente des parts.

FRAIS DE MUTATION DE PARTS

La Société de Gestion perçoit une rémunération forfaitaire de 100 € HT soit 120 € TTC pour toute cession de parts et toute mutation (cession de gré à gré, succession, donation, divorce...). La Société de Gestion a choisi de percevoir cette rémunération par dossier et non par ayant droit.

AUTRES INFORMATIONS

Les parts nouvellement souscrites portent jouissance à compter du premier jour du troisième mois suivant la date d'encaissement de la souscription et d'inscription sur le registre des associés.

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à SOFIDY des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI SOFIPIERRE publiées par SOFIDY ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet de SOFIDY en vous connectant sur www.sofidy.com. Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

Nature de la Société : Société Civile de Placement Immobilier | Visa de l'AMF délivré sur la note d'information : SCPI N°15-18 en date du 31 juillet 2015 actualisé en novembre 2018 | Agrément de SOFIDY par l'AMF : GP N°07000042 du 10 juillet 2007 (conforme à la directive AIFM depuis le 18 juillet 2014) | Responsable de l'information : M. Jean-Marc PETER | Siège social : SOFIDY SAS - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 ÉVRY Cedex - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax. : 01 69 87 02 01 - Site internet : www.sofidy.com - Email : sofidy@sofidy.com





COUPON DE DEMANDE D'INFORMATION à adresser à votre conseiller habituel...

. ou à retourner à : SOFIDY SAS - 303, square des Cham	os Élvsées - Évry Courcouronne	s - 91026 ÉVRY Cedex
--	--------------------------------	----------------------

Je souhaite recevoir une documentation sur le(s) fonds :	☐ FCP SOFIDY Sélection 1☐ SCPI SOFIPRIME	SCPI IMMORENTE SCPI IMMORENTE 2	☐ SCPI EFIMMO 1 ☐ OPCI SOFIDY Pierre Europe
NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Email :		Tél :	

Sofipierre - BT n° 124